

Travailleurs exerçant auprès des organisations internationales ou des associations

En cas de renouvellement

1. Renouvellement de l'attestation de l'organisation ou de l'association qui justifie l'affectation de l'étranger en Tunisie.
2. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'entreprise,
3. Copie du passeport,
4. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.

